

CULTURES

// LELEDY COMPOST ET COMETH À ALLÉRIOT

Une nouvelle Cometh

Le 8 septembre à Allériot avait lieu l'inauguration du site de méthanisation Cometh. L'occasion de célébrer en même temps les vingt ans de la plateforme de compostage Leledy Compost juste à côté. Les deux sociétés vont produire respectivement 28.000 t et 15.000 t/an de composts normés et valorisés par Bourgogne du Sud. Soit une certaine forme d'indépendance côté engrais organiques locaux.

Clients, partenaires, fournisseurs... avaient fait le déplacement pour ce double événement. En premier lieu, Pascal Secula, le plus ancien des associés, « sans qui rien n'aurait été possible », le remerciait chaleureusement Edouard Leledy. Leledy compost fête en effet ses vingt ans en rajoutant un projet encore plus important.

Leledy Compost tout d'abord est né en 2002 de la réunion de « trois chefs d'entreprise », Patrick Renaud, exploitant alors une plateforme de compostage à Branges, qui fut le concepteur du projet, tel un « professeur Tournesol » qui rencontre le « spécialiste de la valorisation des matières organiques », Marc Leledy, exploitant agricole. Avec Pascal Secula, fondateur de Bourgogne recyclage devenu E3R, ils « s'imposent comme acteur incontournable » sur le marché de la valorisation des déchets. Une « complémentarité » régionale, voire « interrégionale » sur le marché du compost. À l'origine, le site de Leledy s'étendait sur 5 ha avec un bâtiment couvert qui abrite neuf casiers (sous aération forcée) de 500 m³ environ chacun. Une plateforme externe permet de stocker les déchets verts et les produits compostés. En 2005, ils créent la marque de compost Phertyl

pour « donner une identité à notre produit certifié, conforme à la norme NFU 4409 », réalisé à partir de boues de stations d'épuration et de déchets verts broyés. Pascal Secula en profitait pour remercier la coopérative Bourgogne du Sud, partenaire historique, « même amical, depuis Maurice et Michel Duvernois », qui a l'exclusivité de ce compost venant en substitution des engrais chimiques. En 2015, un nouveau bâtiment sort de terre d'une surface de 750 m² avec quatre nouveaux casiers pour atteindre les 28.000 t de compost Phertyl par an, à partir de 63.000 t de matières entrants. En 2023, quatre nouveaux casiers vont sortir de terre pour être dédiés aux déchets verts broyés.

Nuisances olfactives réduites

En parallèle, Leledy Compost a fait un énorme travail pour réduire les odeurs. Déjà par son emplacement, éloigné des villages et au milieu de forêts et champs, d'abord. Dès 2008, un groupe de travail s'est néanmoins constitué avec les élus et riverains « pour une totale transparence et un objectif de réduire l'impact olfactif » de la plateforme. De « gros investissements » en ont découlé (local,

pompes et rampes de brumisation sur clôtures ; filets brise-vent ; biofiltres ; aération de la lagune...). « Nous faisons tout pour améliorer notre site avec un investissement global de plus de 8 millions d'€ », concluait Pascal Secula, donnant la parole au responsable du site et devenu actionnaire de la société, Edouard Leledy qui poursuit cette « aventure » avec Cometh.

15.000 t/an de compost normé

Il n'aurait pas imaginé le faire et encore moins seul. Edouard Leledy remerciait donc ses partenaires : E3R, Prodeval, AK Green Solution et Bourgogne du Sud à nouveau. Un projet à 14 M€, dont des aides (Ademe, région BFC...) et prêts bancaires (BPI, Crédit Agricole...), « La vie est faite de rencontres et d'échanges », se souvenait-il. L'unité de méthanisation Cometh est un « lieu exceptionnel, voire unique », n'hésitait-il pas à décrire. Et il dit vrai. Ce site traite les déchets d'industries agroalimentaires « locales » mais aussi pour « traiter les déchets issus des producteurs de biodéchets », que ce soit des cantines collectives ou des ménages. Cette unité fonctionne selon un processus à voie sèche continue (lire notre dernière édition) « avec un taux de matière sèche élevé ». Au final, deux productions en ressortent. Le biogaz, une énergie « verte » qui après épuration devient biométhane, « de même qualité que dans le réseau de gaz naturel ». Les élus présents – la sénatrice, Marie Mercier et la députée, Cécile Untermaier – saluaient cette contribution à la transition énergétique, tout comme le sous-préfet de Chalon-sur-Saône. Cometh produit aussi un digestat (issu du digesteur). Cet engrais est alors composté afin d'hygiéniser les sous-produits animaux contenus dans les biodéchets. Le compost obtenu – dénommé Organic – est valorisé par Bourgogne du Sud sur environ 3.000 ha, soit environ 15.000 t/an de compost normé.



Entre la députée Cécile Untermaier et la sénatrice Marie Mercier, Edouard Leledy procédait à l'inauguration.

Des projets à la pelle

Cometh a pour objectif de traiter 24.000 t/an de déchets agroalimentaires des industries locales, des invendus des GMS, des biodéchets ou encore déchets issus de la filière agricole. Derrière, c'est potentiellement 27.000 GWh/an sur le réseau GRDF « soit l'équivalent de la consommation annuelle de 20.000 personnes ». Une économie circulaire qui se pare et se double d'indépendance énergétique pour nos territoires et allant dans le sens d'une agriculture durable. Une dynamique « vertueuse » se disait-il fier en remerciant pour son soutien sans faille sa famille. Il se prenait même à rêver de mobilité verte (notamment pour ses camions de collecte) afin de lutter contre le changement climatique. Car Edouard Leledy n'est pas du genre à ne pas aller au bout de ses rêves et il anticipait déjà 2024 et la loi Agec, visant à limiter le gaspillage et accélérer l'économie circulaire. Au 1^{er} janvier, il sera obligatoire de trier ses biodéchets « à la source » : tous, entreprises, collectivités et même particuliers. Autant

dire que Leledy Compost et Cometh ont 20 ans d'expériences et d'innovations à faire valoir.

Edouard Leledy se voyait même au-delà de 2024, dans trois-cinq ans, avec un digesteur en infinement mélangé (sans aucun déchet à la fin et 50 % de biogaz supplémentaire) ou la captation du CO₂ rejeté pour le valoriser auprès des industries alimentaires pour la préservation des aliments. La boucle serait ainsi complètement bouclée.

Cédric Michelin



Jusqu'à 40 % de biogaz régional

Si le sous-préfet de Chalon-sur-Saône ne manquait pas d'humour en saluant cette « usine à gaz », référence aux critiques généralement adressées à l'administration, Olivier Tainturier redisait surtout l'objectif français d'atteindre les 10 % de biométhane sur le total du gaz consommé. Le représentant de GRDF saluait cette 5^e unité en Saône-et-Loire ou 20^e en Bourgogne-Franche-Comté, permettant d'atteindre entre « 7 à 9 % » de la consommation de gaz de la région. Pour lui, Cometh permet d'alimenter 4.500 foyers. « Le biogaz est la seule énergie en avance sur les objectifs de décarbonation énergétique », glissait-il. Au total, 42 projets d'injection de biométhane sont dans les tuyaux en Bourgogne-Franche-Comté, permettant d'espérer jusqu'à « 40 % » de biogaz dans la consommation de gaz des habitants de la région. Bien au-dessus donc de l'objectif national.



En plus du biogaz et potentiellement demain de CO₂ alimentaire, Cometh vient renforcer la production de compost pour Bourgogne du Sud.

// EN BREF

Biogaz : un second décret sur les certificats de production bientôt publié (ministre)

À l'occasion du 131^e congrès de France gaz (syndicat professionnel de l'industrie gazière française) le 19 septembre, la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher a annoncé la publication prochaine d'un second décret relatif aux Certificats de production du biogaz (CPB). Le texte, qui doit passer au Conseil supérieur de l'énergie (CSE), vise à fixer « un objectif d'incorporation de biogaz dans la consommation », précise Cécile Frédéricq, déléguée générale chez France gaz renouvelables. Un objectif que Jean-Marc Leroy, président de France gaz, espère « ambitieux ». Alors que la « filière était à l'arrêt », la publication d'un arrêté revalorisant le tarif d'achat du biométhane injecté dans les réseaux de gaz en juin laisse entrevoir les « premiers signaux de relance », selon M. Leroy. Une observation partagée par Cécile Frédéricq, qui ne peut toutefois communiquer de chiffres sur l'ampleur du phénomène pour l'heure. Elle estime que le nouveau décret relatif aux certificats de production du biogaz devrait également participer à cette dynamique, puisque « les fournisseurs de gaz naturel devront s'assurer de la part de gaz renouvelable qui compose leur portefeuille ». En avril 2022, un premier décret avait permis l'instauration du système de certificats de production de biogaz.